



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
25 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 25 septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

21 présents : M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAUN, Mme Cécile BRÉGEON, M. Yves LE ROUX, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Pascale MACOURS, M. Florent BASLÉ, Mme Catherine LEBON, M. Franck JOURDAN, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Morgane JÉZÉGOU, Mme Katell SEVIN-RENAULT, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Maëlle EVARD, Mme Fabienne MONTEBAULT, M. Samuel TRAVERS, Mme Laura ESNAULT, M. Sylvain NEVEU, Mme Leslie SALIOT, formant la majorité des membres en exercice.

6 excusés :

Mme Jacqueline LE QUÉRÉ ayant donné pouvoir à Mme Catherine LEBON
M. Pierre AVENET ayant donné pouvoir M. Frédéric SALAUN
M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à M. Yves LE ROUX
M. Grégory FONTENEAU ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS
Mme Cécile MARCHAND ayant donné pouvoir à M. Vincent BONNISSEAU
M. Oliver SCHREIBER ayant donné pouvoir à M. Jean Michel GUENIOT

0 absent

Secrétaires de séance : Mme Séverine BUFFERAND et Mme Laura ESNAULT

Date de convocation : le 19 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

2023_09_25_03

Nomenclature : 3.5

ZAC de La Bellangerie : validation du compromis de vente pour la réalisation d'une opération de logements collectifs sur la tranche 2

Rapporteur : M. Yves LE ROUX

M. Yves LE ROUX rappelle que les règles d'urbanisme imposent des contraintes de densités et de diversification de l'habitat. Cela impose donc la réalisation de logements collectifs, de maisons groupées, ainsi que de logements sociaux sur la ZAC de la Bellangerie. Cette offre de logements est complémentaire aux lots à bâtir libres de constructeurs, en permettant de répondre à la diversité des parcours résidentiels de la population communale.

M. Yves LE ROUX informe le conseil municipal que la société SCCV AUBEPINE a formulé une offre d'acquisition pour le macro-lot cadastré ZI n°366p d'une superficie totale de 2 070 m², et situé rue Montagne-la-Forêt au sein de la tranche 2 de la ZAC.

M. Yves LE ROUX précise les éléments du compromis de vente :

- Le projet porte sur la construction d'un immeuble de 28 logements, par la SCCV AUBEPINE, en vue de la construction d'un programme de logements privés, d'une surface de plancher de 1 547 m²,
- Le prix de vente est de 187 €/m² HT SdP, soit un prix de vente du terrain à 289 289,00 € HT et 347 146.8 € TTC (TVA pleine à 20%).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve les conditions du compromis de vente annexé à la présente délibération pour la réalisation de logements collectifs sur la tranche 2 de la ZAC de la Bellangerie,
- Autorise M. le Maire à négocier puis à signer le compromis de vente de ce macro-lot, ainsi que tous les documents afférents à la gestion de ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.

